

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 045-244500203-20250520-25_157-DE



RÉVISION ALLÉGÉE N°3 DU PLUiHD DE L'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE
LE MARAIS À CHEVILLON-SUR-HUILLARD
BILAN DE LA CONCERTATION

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 045-244500203-20250520-25_157-DE



TABLE DES MATIERES

1	La démarche de concertation et ses objectifs	4
2	La concertation dans la cadre de révision allégée n°3 du PLUiHD de l'AME	5
2.1	Les modalités de la concertation	5
2.2	Organisation de la concertation préalable	6
3	L'information	7
3.1	Communication liée à la délibération de prescription	7
3.2	Via le site internet de l'AME	11
3.3	Via le site internet de la commune de Chevillon-sur-Huillard	12
4	L'expression	14
4.1	Les modalités d'expression mises en place	14
4.2	Réponse aux remarques inscrites dans le cadre de la concertation	15
5	Conclusion	16

1 LA DEMARCHE DE CONCERTATION ET SES OBJECTIFS

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation du public pendant l'élaboration du projet de PLU. La présente procédure de Révision, dite « allégée » est soumise aux mêmes obligations.

Le Code de l'Urbanisme fait obligation pour les personnes publiques ayant l'initiative d'élaboration ou révision d'un PLU, d'organiser, le plus en amont possible des procédures administratives, la concertation dans des conditions fixées en accord avec les communes afin d'associer « pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées » (article L.103-2 du Code de l'Urbanisme).

À l'arrêt de la Révision allégée, le bilan de la concertation est présenté devant l'organe délibérant de la collectivité compétente. Le bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global.

Le PLUi est conçu pour fournir le cadre juridique et réglementaire nécessaire à la mise en œuvre d'un projet qui s'inscrit dans la dynamique d'une politique communale d'aménagement et de développement. À ce titre, il est l'expression d'un projet politique et est élaboré :

- Avec les habitants dans le cadre de la concertation ;
- Avec les Personnes Publiques Associées prévues à l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme et les personnes publiques qui demandent à être associées lors de la révision du projet.

Le PLUi doit être un document global, prospectif et à la portée de tous. Cette lisibilité est liée à une procédure d'élaboration favorisant un dialogue, à un contenu adapté et à une meilleure compréhension du projet. C'est dans ce cadre que la concertation avec l'ensemble des acteurs est menée tout au long de la phase technique de la révision « allégée » du Plan Local d'Urbanisme.

2 LA CONCERTATION DANS LA CADRE DE REVISION ALLEGEE N°3 DU PLUIHD DE L'AME

2.1 Les modalités de la concertation

La délibération du conseil communautaire de l'AME, en date du 25 juin 2024, engage la procédure de révision allégée n°3 du PLUi-HD avec pour objectif de permettre le développement d'hébergements insolites au lieu-dit Le Marais à Chevillon-sur-Huillard, sur la parcelle ZB n°43.

Également, cette délibération fixe les modalités de concertation qui sont poursuivies au fil de la procédure :

Extrait de la délibération du 25 juin 2024 du conseil communautaire de l'AME :

Article 3 : [le conseil communautaire] fixe les modalités de la concertation avec le public :

- Affichage de la présente délibération de prescription de la révision n°3 du PLUi-HD en mairie de Chevillon-sur-Huillard et à l'Agglomération Montargoise ;
- Notice de présentation du projet disponible à l'Agglomération Montargoise ainsi qu'en mairie de Chevillon-sur-Huillard ;
- Les observations du public pourront être émises :
 - Sur un registre mis à disposition à l'AME (Pôle urbanisme, habitat, mobilités – 30 rue du Faubourg de la Chaussée 45200 Montargis) et en mairie de Chevillon-sur-Huillard ;
 - Par mail à l'adresse pluihd@agglo-montargoise.fr ;
 - Par courrier au Président de l'Agglomération Montargoise à l'adresse suivante : AME, 1 rue du faubourg de la Chaussée, 45200 Montargis.

Le présent document vient dresser le bilan de l'ensemble des modalités de concertation mises en œuvre par l'AME, afin de s'assurer du respect des objectifs fixés dans la délibération initiale. Ce document figurera au sein du dossier d'enquête publique de la procédure de révision allégée.

2.2 Organisation de la concertation préalable

Les outils et moyens de concertation mis en œuvre dans le cadre de la révision allégée n°3 du PLUiHD s'organisent en deux grandes catégories, à savoir l'information et l'expression. Ces différentes catégories et les outils correspondant à chacune d'entre elles sont détaillés dans le présent mémoire.

3 L'INFORMATION

L'information du public sur la procédure de révision allégée n°3 du PLUi-HD est effectuée via divers supports d'informations. Des publications ont ainsi été réalisées, de telle sorte qu'un maximum de personnes soit tenu informé de cette procédure et puisse y prendre part.

Sont détaillés en suivant les supports plébiscités pour l'information.

3.1 Communication liée à la délibération de prescription

La délibération de prescription de la révision allégée n°3 prise par le conseil communautaire a fait l'objet :

- D'une publication dans la presse locale (La République du Centre, vendredi 16 août 2024), dans la rubrique « Annonces légales » ;

Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur
lurep.fr
et
dansnoscoeurs.fr
Pour nous contacter
obsèques@centrefrance.com

Les obsèques célébrées ce jour *

Candélabres sur **www.dansnoscoeurs.fr**

Châtelle-sur-Lain
10 h 00 : Jean Pierre BOURDIN, en l'église.

Chay
15 h 00 : Michelle LANDRE, en l'église Saint-Pierre St Germain.

Montargis
15 h 00 : Marie-Thérèse FLAMANT, en l'église Sainte Madeleine.

Olvet
11 h 00 : Annick RAGU, à la salle de conférence des Provinces 140 rue de Normandie.

15 h 15 : Jean-Claude BACHELET, au cimetière du Bois-Saint.

Orléans
10 h 30 : Evelynne SANS, en l'église Saint-Yves.

15 h 00 : Michelle CHAUMONT, en l'église Saint-Marc.

Saron
14 h 45 : Stéphane FRANCHET, à la salle amicale des B.

16 h 30 : Christian TEINTURIER, pfg saron.

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

VILLEMANDEUR

Son fils,
Son gendre, ses belles-filles, sa nièce,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Renée MILLET
née CALLIOT

survenue le 11 août 2024, à l'âge de 96 ans,
la cérémonie funéraire sera célébrée le
mardi 20 août 2024, à 9 h 30, en l'église de
Villemandeur, suivie d'un recueillement au
cimetière d'Amilly.

L'urne sera inhumée au columbarium de
Villemandeur.

PP Petrus-Catus, Orléans (02.38.85.23.19).

ORLÉANS

Christine, sa fille ;
Léon, son gendre ;
Alexandre, son petit-fils,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Christian TEINTURIER
survenu à l'âge de 81 ans.

Un hommage aura lieu le **vendredi 16 août 2024, à 16 h 30**, à la maison funéraire des
Pompes Funéraires Cénalis, stade 100, allée
Léon Delagrègne, à Saron.

Candélabres sur registre et messages sur
www.am-de-décès.net

Fleurs naturelles ou de préférence dans la
Ligue contre le cancer ou à l'ARSLA (lutte
contre le malade de Charcot).

Une pensée pour son fils

Patrick

Nathalie

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Remerciements à toute l'équipe du service
hémato-oncologie du CHU d'Orléans.

PPG, Orléans (02.38.53.15.16).

Candélabres sur **www.dansnoscoeurs.fr**

**LOIGNY-LA-BATAILLE
SAINT-JEAN-DE-BRAYE**

M. Guy MOREAU, son époux ;
Boulette et Christian GAUTIER,
Eux,
ses filles ;
Victor, Louis, Lucas, Martin, ses petits-enfants,
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Christiane MOREAU
née GARDENINCK

survenue le 11 août 2024, à l'âge de 74 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le
lundi 19 août 2024, à 10 heures, en l'église
de Loigny-la-Bataille, où l'on se réunira, suivies
de l'inhumation au cimetière de Loigny-la-Bataille.

Fleurs naturelles uniquement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PP Chay, Pétay (02.38.80.81.50).

LAULY-EN-VAL — OLIVET

Mme Eliane MONTMARTIN, sa mère ;
Daniel, son frère ;
Ses neveux et nièces
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Yves MONTMARTIN
à l'âge de 71 ans.

Les obsèques civiles auront lieu le **mardi 20 août 2024, à 10 heures**, à la salle de
cérémonie des Provinces, 140, rue de Normandie,
à Olivet, suivies de l'inhumation au Grand
Cimetière d'Orléans.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La famille remercie tout particulièrement
l'ensemble du personnel des soins palliatifs du
CHU d'Orléans, pour sa gentillesse.

PP Catus, Olivet (02.38.49.32.32).

**CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE
SERNILLY — ORLÉANS**

Michel (71), son époux ;
Pierre et Mayssa, ses fils et sa belle-fille ;
Romane, Pauline, Louison,
ses petits-enfants adorés ;
Ainsi que toute la famille
ont l'honneur de vous faire part du décès de

Madame Jacqueline BOIS
née PAVACHUS-VILLEDIEU

survenue à l'âge de 89 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le
lundi 19 août 2024, à 10 heures, en l'église
Saint-Martin de Bazouges de Château-Gontier,
suivies de la crémation.

Jacqueline reposera au fondoirisme Le Mandir
de Bazouges.

Puis de plaques.

Fleurs naturelles seulement.

Candélabres sur :
www.ouest-france.fr/obsèques

« Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants. » Jean D'Ormesson

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La famille remercie très sincèrement l'ensemble
du personnel de l'HSPAD de Miel pour
son professionnalisme et sa bienveillance.

Aimélie Bernard, la Châtaigneraie.

Candélabres sur **www.dansnoscoeurs.fr**

ANNONCES LÉGALES

Recherches de tous les propriétaires sur
www.centrefrance.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par service personnel, nous pouvons et devons
à la recherche de tous les propriétaires et les
sur l'ensemble du département du Centre,
c'est pourquoi nous vous invitons à nous contacter
avant le 27 septembre 2024 afin de nous faire
part de la situation et nous aider à la
publication de ces annonces.

**ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVES**

AGGLOMÉRATION MONTARGISOISE ET RIVES DU LOING

**PRESCRIPTION RÉVISION ALLÉGÉE
N°3 DU PLUHD**

Par délibération n° 24-252 du 25 juin 2024, le Conseil Communautaire
de l'AME a décidé de réviser l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLU) de l'Agglomération Montargisoise et Rives du Loing
(PLUHD) sur la commune de Chevillon-sur-Huillard au lieu de
Miel.

Cette délibération sera affichée au siège de l'AME ainsi qu'au siège de
Chevillon-sur-Huillard.

PETIT CATELAIN MONTARGIS (45000)

AVIS

Approbation du Schéma de Cohésion Territoriale de la Région
Centre.

Par délibération n° 24-252 du 25 juin 2024, le Conseil Communautaire
de l'AME a décidé de réviser l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLU) de l'Agglomération Montargisoise et Rives du Loing
(PLUHD) sur la commune de Chevillon-sur-Huillard au lieu de
Miel.

Cette délibération sera affichée au siège de l'AME ainsi qu'au siège de
Chevillon-sur-Huillard.

SPN La Ferté

4, boulevard Foch, 45200 La Ferté-Saint-Aubin

**CHANGEMENT DE RÉGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître PHAM, notaire de la SAS SPN LA FERTE à LA
FERTE (45100) le 14 août 2024, le 12 août 2024, et
après le changement de régime matrimonial par acte notarié de la
commune de Chevillon-sur-Huillard par M. Christophe François PHAM, et Mme Françoise
Jeanne Marie Marie PHAM, demeurant ensemble à LA FERTE
SAINT-LÉON (45100) rue des Buis, les M. et M. PHAM ont décidé de
changer de régime matrimonial à compter du 12 août 2024. Ils ont
décidé de passer de la communauté à la séparation de biens.

En conséquence, les créanciers à ce changement, s'ils y ont, sont invités à
présenter leurs créances au notaire avant le 12 août 2024, sous peine de
déchéance de leur droit.

Pour inscription, la notice.

SAINT-JEAN-LE-BLANC

Pierrette ICHMANN, sa sœur ;
Josiane MAGNY, sa belle-sœur ;
Sophie ICHMANN et Marine MAGNY,
ses nièces,
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Claude MAGNY
survenu le 7 août 2024, à l'âge de 89 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le
lundi 19 août 2024, à 10 h 30, en l'église
Saint-Michel de La Ferté-Saint-Aubin, où l'on
se réunira, suivies de la crémation à Saron.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PP Catus, Saron (02.38.72.43.43).

ANNONCES LÉGALES

Recherches de tous les propriétaires sur
www.centrefrance.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par service personnel, nous pouvons et devons
à la recherche de tous les propriétaires et les
sur l'ensemble du département du Centre,
c'est pourquoi nous vous invitons à nous contacter
avant le 27 septembre 2024 afin de nous faire
part de la situation et nous aider à la
publication de ces annonces.

**ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVES**

AGGLOMÉRATION MONTARGISOISE ET RIVES DU LOING

**PRESCRIPTION RÉVISION ALLÉGÉE
N°3 DU PLUHD**

Par délibération n° 24-252 du 25 juin 2024, le Conseil Communautaire
de l'AME a décidé de réviser l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLU) de l'Agglomération Montargisoise et Rives du Loing
(PLUHD) sur la commune de Chevillon-sur-Huillard au lieu de
Miel.

Cette délibération sera affichée au siège de l'AME ainsi qu'au siège de
Chevillon-sur-Huillard.

PETIT CATELAIN MONTARGIS (45000)

AVIS

Approbation du Schéma de Cohésion Territoriale de la Région
Centre.

Par délibération n° 24-252 du 25 juin 2024, le Conseil Communautaire
de l'AME a décidé de réviser l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLU) de l'Agglomération Montargisoise et Rives du Loing
(PLUHD) sur la commune de Chevillon-sur-Huillard au lieu de
Miel.

Cette délibération sera affichée au siège de l'AME ainsi qu'au siège de
Chevillon-sur-Huillard.

SPN La Ferté

4, boulevard Foch, 45200 La Ferté-Saint-Aubin

**CHANGEMENT DE RÉGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître PHAM, notaire de la SAS SPN LA FERTE à LA
FERTE (45100) le 14 août 2024, le 12 août 2024, et
après le changement de régime matrimonial par acte notarié de la
commune de Chevillon-sur-Huillard par M. Christophe François PHAM, et Mme Françoise
Jeanne Marie Marie PHAM, demeurant ensemble à LA FERTE
SAINT-LÉON (45100) rue des Buis, les M. et M. PHAM ont décidé de
changer de régime matrimonial à compter du 12 août 2024. Ils ont
décidé de passer de la communauté à la séparation de biens.

En conséquence, les créanciers à ce changement, s'ils y ont, sont invités à
présenter leurs créances au notaire avant le 12 août 2024, sous peine de
déchéance de leur droit.

Pour inscription, la notice.

SAINT-JEAN-LE-BLANC

Pierrette ICHMANN, sa sœur ;
Josiane MAGNY, sa belle-sœur ;
Sophie ICHMANN et Marine MAGNY,
ses nièces,
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Claude MAGNY
survenu le 7 août 2024, à l'âge de 89 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le
lundi 19 août 2024, à 10 h 30, en l'église
Saint-Michel de La Ferté-Saint-Aubin, où l'on
se réunira, suivies de la crémation à Saron.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PP Catus, Saron (02.38.72.43.43).

ANNONCES LÉGALES

Recherches de tous les propriétaires sur
www.centrefrance.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par service personnel, nous pouvons et devons
à la recherche de tous les propriétaires et les
sur l'ensemble du département du Centre,
c'est pourquoi nous vous invitons à nous contacter
avant le 27 septembre 2024 afin de nous faire
part de la situation et nous aider à la
publication de ces annonces.

**ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVES**

AGGLOMÉRATION MONTARGISOISE ET RIVES DU LOING

**PRESCRIPTION RÉVISION ALLÉGÉE
N°3 DU PLUHD**

Par délibération n° 24-252 du 25 juin 2024, le Conseil Communautaire
de l'AME a décidé de réviser l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLU) de l'Agglomération Montargisoise et Rives du Loing
(PLUHD) sur la commune de Chevillon-sur-Huillard au lieu de
Miel.

Cette délibération sera affichée au siège de l'AME ainsi qu'au siège de
Chevillon-sur-Huillard.

PETIT CATELAIN MONTARGIS (45000)

AVIS

Approbation du Schéma de Cohésion Territoriale de la Région
Centre.

Par délibération n° 24-252 du 25 juin 2024, le Conseil Communautaire
de l'AME a décidé de réviser l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLU) de l'Agglomération Montargisoise et Rives du Loing
(PLUHD) sur la commune de Chevillon-sur-Huillard au lieu de
Miel.

Cette délibération sera affichée au siège de l'AME ainsi qu'au siège de
Chevillon-sur-Huillard.

SPN La Ferté

4, boulevard Foch, 45200 La Ferté-Saint-Aubin

**CHANGEMENT DE RÉGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître PHAM, notaire de la SAS SPN LA FERTE à LA
FERTE (45100) le 14 août 2024, le 12 août 2024, et
après le changement de régime matrimonial par acte notarié de la
commune de Chevillon-sur-Huillard par M. Christophe François PHAM, et Mme Françoise
Jeanne Marie Marie PHAM, demeurant ensemble à LA FERTE
SAINT-LÉON (45100) rue des Buis, les M. et M. PHAM ont décidé de
changer de régime matrimonial à compter du 12 août 2024. Ils ont
décidé de passer de la communauté à la séparation de biens.

En conséquence, les créanciers à ce changement, s'ils y ont, sont invités à
présenter leurs créances au notaire avant le 12 août 2024, sous peine de
déchéance de leur droit.

Pour inscription, la notice.

SAINT-JEAN-LE-BLANC

Pierrette ICHMANN, sa sœur ;
Josiane MAGNY, sa belle-sœur ;
Sophie ICHMANN et Marine MAGNY,
ses nièces,
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Claude MAGNY
survenu le 7 août 2024, à l'âge de 89 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le
lundi 19 août 2024, à 10 h 30, en l'église
Saint-Michel de La Ferté-Saint-Aubin, où l'on
se réunira, suivies de la crémation à Saron.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PP Catus, Saron (02.38.72.43.43).

ANNONCES LÉGALES

Recherches de tous les propriétaires sur
www.centrefrance.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par service personnel, nous pouvons et devons
à la recherche de tous les propriétaires et les
sur l'ensemble du département du Centre,
c'est pourquoi nous vous invitons à nous contacter
avant le 27 septembre 2024 afin de nous faire
part de la situation et nous aider à la
publication de ces annonces.

**ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVES**

AGGLOMÉRATION MONTARGISOISE ET RIVES DU LOING

**PRESCRIPTION RÉVISION ALLÉGÉE
N°3 DU PLUHD**

Par délibération n° 24-252 du 25 juin 2024, le Conseil Communautaire
de l'AME a décidé de réviser l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLU) de l'Agglomération Montargisoise et Rives du Loing
(PLUHD) sur la commune de Chevillon-sur-Huillard au lieu de
Miel.

Cette délibération sera affichée au siège de l'AME ainsi qu'au siège de
Chevillon-sur-Huillard.

PETIT CATELAIN MONTARGIS (45000)

AVIS

Approbation du Schéma de Cohésion Territoriale de la Région
Centre.

Par délibération n° 24-252 du 25 juin 2024, le Conseil Communautaire
de l'AME a décidé de réviser l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLU) de l'Agglomération Montargisoise et Rives du Loing
(PLUHD) sur la commune de Chevillon-sur-Huillard au lieu de
Miel.

Cette délibération sera affichée au siège de l'AME ainsi qu'au siège de
Chevillon-sur-Huillard.

SPN La Ferté

4, boulevard Foch, 45200 La Ferté-Saint-Aubin

**CHANGEMENT DE RÉGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître PHAM, notaire de la SAS SPN LA FERTE à LA
FERTE (45100) le 14 août 2024, le 12 août 2024, et
après le changement de régime matrimonial par acte notarié de la
commune de Chevillon-sur-Huillard par M. Christophe François PHAM, et Mme Françoise
Jeanne Marie Marie PHAM, demeurant ensemble à LA FERTE
SAINT-LÉON (45100) rue des Buis, les M. et M. PHAM ont décidé de
changer de régime matrimonial à compter du 12 août 2024. Ils ont
décidé de passer de la communauté à la séparation de biens.

En conséquence, les créanciers à ce changement, s'ils y ont, sont invités à
présenter leurs créances au notaire avant le 12 août 2024, sous peine de
déchéance de leur droit.

Pour inscription, la notice.

SAINT-JEAN-LE-BLANC

Pierrette ICHMANN, sa sœur ;
Josiane MAGNY, sa belle-sœur ;
Sophie ICHMANN et Marine MAGNY,
ses nièces,
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Claude MAGNY
survenu le 7 août 2024, à l'âge de 89 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le
lundi 19 août 2024, à 10 h 30, en l'église
Saint-Michel de La Ferté-Saint-Aubin, où l'on
se réunira, suivies de la crémation à Saron.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PP Catus, Saron (02.38.72.43.43).

ANNONCES LÉGALES

Recherches de tous les propriétaires sur
www.centrefrance.com

- D'un affichage au siège de l'AME du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} septembre 2024;

Attestation d'affichage

des documents visibles et disponibles sur
l'afficheur numérique

Sur les afficheurs suivants :

Borne Tactile

Le document suivant :

24-231_delib_PLUiHD_révision allégée n°3 : logements insolites et ac

Créé le :

1 juillet 2024 à 17:16

A été affiché et rendu visible sur la(les) afficheur(s) accessible(s) tous les jours, à toutes heures
sur la période suivante :

du **1 juillet 2024 à 17:16** au **1 septembre 2024 à 23:59**

Dans la(les) dossier(s) :

Borne Tactile Délibérations

La société A2Display est garante de cette information qui est conforme aux données
stockées dans son logiciel.

Document généré le :

29 octobre 2024 à 11:00

Attesté par :



Figure 2 - Certificat d'affichage à l'AME de la délibération de prescription de la RA n°3 du PLUi-HD

- D'un affichage dans l'ensemble des mairies des communes membres de l'AME, y compris à la mairie de Chevillon-sur-Huillard du 31 juillet 2024 au 31 août 2024 ;



Arrivé: 2024-2381	Bénédicte
Certificat d'affichage prescrivant la révision allégée	
Reçu: 08/09/2024	PRES
Rep: 08/10/2024	- JP BGGG
DGS/PUHM	- BGGG/DGA
	- P. L



Certificat d'affichage

Je soussigné Christian BOURILLON
Maire de la commune de Chevillon-sur-Huillard

CERTIFIE avoir affiché en mairie la délibération n°24-231 du Conseil Communautaire de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing en date du 25 juin 2024 prescrivant la révision allégée n°3 du PLUiHD à compter de sa réception et pour une durée de 1 mois soit du 31 juillet 2024 au 31 août 2024.

Fait à Chevillon sur Huillard le 31 août 2024

(signature et cachet)



Figure 3 - Certificat d'affichage de la prescription de la RA n°3 du PLUi-HD à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard

3.2 Via le site internet de l'AME

Le site internet de l'AME comprend une rubrique « aménagement urbain », avec une sous-rubrique dédiée au PLUi-HD en vigueur sur le territoire. Cette sous-rubrique vient rappeler le rôle tenu par le PLUi-HD dans l'aménagement du territoire de l'agglomération, et liste également l'ensemble des procédures d'évolution du document d'urbanisme qu'elles soient passées ou en cours.



Figure 4 - Capture d'écran du site internet de l'AME, rubrique "PLUi-HD" (avril 2025)

Dans cette rubrique, les éléments relatifs à la révision allégée n°3 sont accessibles et consultables par tous (format .pdf) :

- La délibération de prescription prise par le conseil communautaire le 25 juin 2024 ;
- La notice explicative du dossier de révision allégée n°3 datée de février 2025 ;
- Le compte-rendu de la réunion de lancement organisée le 27 novembre 2024 ;

Ces éléments ont été mis à disposition du public au fil de la constitution, à compter du 24 janvier 2025 (période au cours de laquelle les études relatives à cette procédure ont débuté).

- Les procédures en cours :
 - Modification n°1 du PLUiHD (23-47)
 - Modification simplifiée n°3 – prescription de la procédure (24-13)
 - Prescription de la révision allégée n°1 : rue des Pointards à Amilly (23-150)
 - Dossier de la révision allégée n°1 – rue des Pointards à Amilly
 - Prescription de la révision allégée n°2 : aérodrome de Vimory (24-53)
 - Dossier de la révision allégée n°2 : aérodrome de Vimory
 - Inspection générale de l'environnement et du développement durable N°MRAe 2024-480
 - MRAe Centre-Val de Loire : Inspection générale de l'environnement et du développement durable
 - Prescription de la révision allégée n°3 : Le Marais à Chevillon-sur-Huillard (24-231)
 - Réunion de lancement
 - Notice explicative de la révision allégée n°3

Figure 5 - Capture d'écran du site internet de l'AME permettant de télécharger les documents relatifs à la RA n°3 (avril 2025)

3.3 Via le site internet de la commune de Chevillon-sur-Huillard

En complément de la mise à disposition des documents sur le site internet de l'AME, le dossier de révision allégée n°3 du PLUiHD a été publié également sur le site internet de la commune de Chevillon-sur-Huillard, dans la rubrique « Vie communale » > « PLUiHD-RLPI »

Le dossier complet de la révision allégée n°3 peut y être téléchargé.



Figure 6 - Capture d'écran du site internet de la commune de Chevillon-sur-Huillard (avril 2025)

4 L'EXPRESSION

4.1 Les modalités d'expression mises en place

Pour inciter les habitants à prendre part à la procédure de révision n°3 du PLUiHD et à faire remonter leurs demandes / souhaits, plusieurs moyens ont été mis en place :

- Un registre de concertation papier, disponible à l'accueil de la mairie de Chevillon-sur-Huillard (depuis le 10 avril 2025) et au siège de l'AME (depuis le 18 février 2025) et accompagné du dossier de révision allégée en version papier, complété au fur et à mesure de son avancement ;
- La possibilité d'adresser des courriers et des courriels (pluihd@agglo-montargoise.fr) aux élus en charge de la procédure.

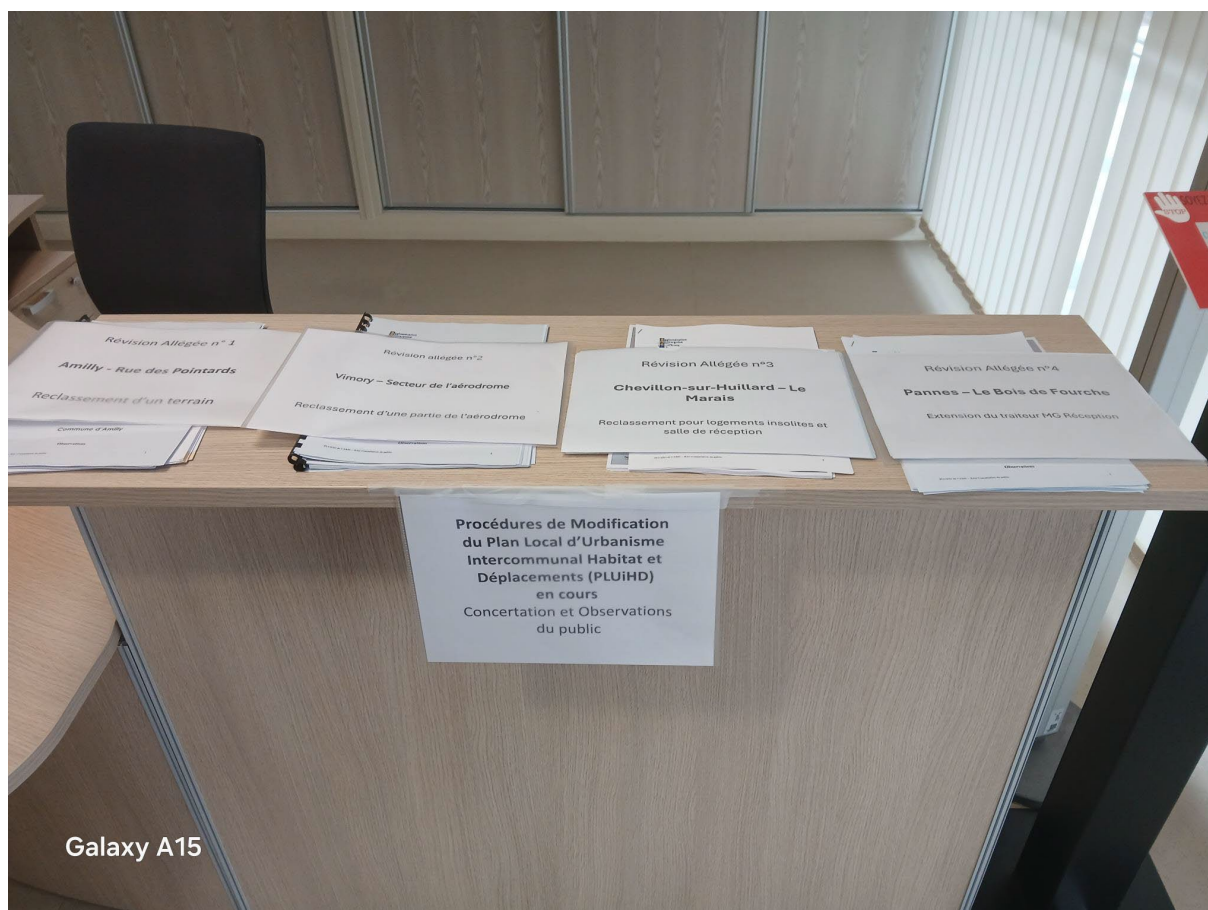


Figure 7 - Dossiers disponibles à la concertation à l'accueil de l'AME - site de La Chaussée (avril 2025)

4.2 Réponse aux remarques inscrites dans le cadre de la concertation

Dans le cadre de la concertation, aucune remarque n'a été inscrite dans les registres mis à disposition du public.

5 CONCLUSION

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, l'AME a organisé la concertation pendant toute la phase dite « technique » de la révision allégée n°3 du PLUiHD jusqu'à l'arrêt du projet en conseil communautaire. La concertation s'est traduite par la mise en place de modalités favorisant l'expression et l'information du public sur les modifications apportées au document d'urbanisme, garantissant ainsi la transparence de la démarche mise en place. En somme, les modalités envisagées par l'AME ont bien été respectées.

Aucune observation n'a été formulée dans le cadre de cette concertation préalable.

Ce bilan de la concertation est entériné par délibération du conseil communautaire de l'AME en date du 20 mai 2025.